

Parc national de la Jacques-Cartier

Secteur hors-piste Le Belleau

Malgré tout le soin apporté par la Sépaq à la préparation de cette carte, celle-ci ne peut garantir l'exactitude des informations qui y sont présentées. L'utilisateur dégage la Sépaq de toute responsabilité quant à l'utilisation de ces informations. Il est aussi à noter que les limites représentées sur cette carte n'ont aucune valeur légale. Pour toute interprétation, se référer à la description technique officielle.

Cette carte intègre des informations géographiques de sources gouvernementales. Pour des besoins de représentations, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

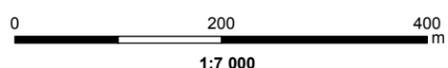
Données originales utilisées	Années
Banque de données Sépaq	2014
Cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000	1996

Source des données utilisées
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

© Gouvernement du Québec

Projection universelle transverse de Mercator (UTM)
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)
Quadrillage universel transverse de Mercator de 500 mètres
Zone 19

- | | |
|--------------------------|--|
| Accueil / Information | Sentier de randonnée pédestre sur neige |
| Camping rustique | Sentier de raquette |
| Point de vue | Sentier de ski nordique |
| Randonnée en raquettes | Trajet de la navette (Navette des Loups) |
| Ski nordique | Limite secteur hors-piste |
| Départ / Arrivée navette | |



Vous accédez à un secteur hors-piste du parc national de la Jacques-Cartier. Veuillez prendre en considération les informations suivantes :

- Accès limité au secteur balisé
- Aucun accès par la rivière Jacques-Cartier, utiliser le Pont Belleau pour accéder au secteur hors-piste
- Aucune patrouille effectuée dans le secteur
- Le secteur comporte des zones escarpées et les obstacles ne sont pas balisés
- Nous vous recommandons de circuler dans le secteur en groupe formé au minimum de trois personnes, dont au moins un adulte
- Le port d'un casque et de lunettes est recommandé
- Il n'est pas recommandé d'accéder à ce secteur après 14 h

Vous êtes en tout temps responsable de votre sécurité!